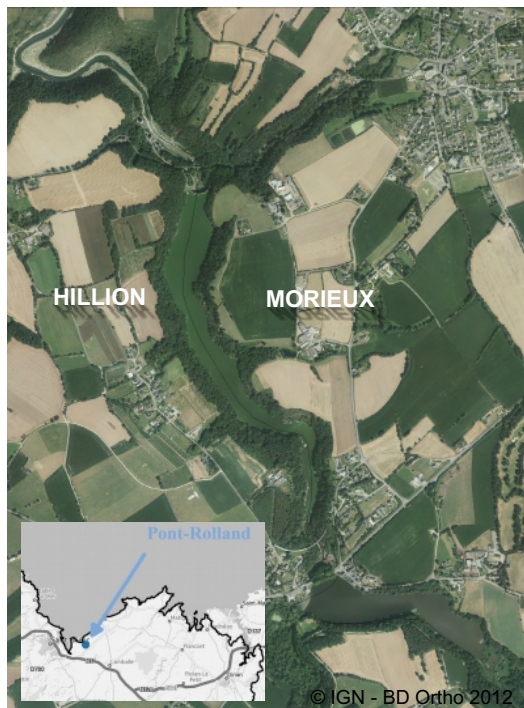


# Barrage de Pont-Rolland



## Historique

Le barrage et la retenue de Pont-Rolland, situés sur l'estuaire du Gouessant, sur les communes de Morieux et Hillion, ont été construits de 1933 à 1936 et ont fait l'objet d'une concession à EDF pour la production d'hydroélectricité.

La concession est échue depuis 2010. EDF a cependant continué l'exploitation du barrage jusqu'en 2014, et est chargé actuellement de la surveillance de l'ouvrage.



Le barrage est un barrage voûte à crête déversante de 102,6 m de longueur et de 19,5 m de hauteur.

La retenue, longue de 1,6 km, a une capacité de 1 million de m<sup>3</sup>. La puissance électrique installée est de 2,74 MW et la production annuelle moyenne était de 2700 MWh.

## Contexte réglementaire

L'exploitation du barrage et de la centrale hydroélectrique relève maintenant du régime de l'autorisation (puissance maximale brute < 4,5 MW) et non plus de la concession. Ainsi, le barrage ne reste pas propriété de l'État.

De nouveaux tarifs d'achat pour l'hydroélectricité sont applicables depuis décembre 2016.

Loi sur l'eau : Le Gouessant est classé en liste 2, où il est obligatoire d'assurer la continuité écologique au droit du barrage (montaison et dévalaison des anguilles). Le barrage doit également respecter un débit réservé(\*) de 255 L/s.

(\*) : le débit réservé est le débit minimal à maintenir en permanence dans un cours d'eau pour le fonctionnement des écosystèmes et pour les usages de l'eau en aval.

## État des ouvrages

À l'exception du système d'ouverture de la vanne de secours (inutile à l'exploitation) et des groupes de production (turbines), l'ensemble des biens est en bon état d'entretien.

Une étude de dangers a été réalisée en 2015, avec pour seule remarque importante la nécessité de reprendre les mesures de débits de fuite. Ces mesures, essentielles pour vérifier dans le temps la bonne stabilité mécanique du barrage, avaient été stoppées depuis l'arrêt de la production et la surverse permanente en crête du barrage. En 2016 des travaux pour la création d'une échancrure ont permis de remédier à ce problème.



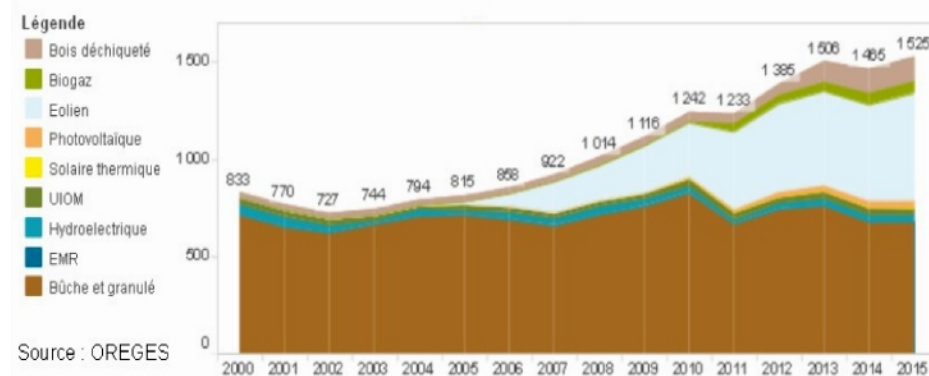
## Orientations pour l'avenir du barrage

L'État souhaite actuellement vendre le barrage, en favorisant la continuité de la production d'hydroélectricité tout en respectant la réglementation liée à la continuité écologique.

En effet, la Bretagne est en situation de fragilité électrique, notamment lors des pointes de consommation et ne produit que 13,1 % de l'électricité qu'elle consomme. Le barrage de Pont-Rolland pourrait permettre une production lors de ces moments critiques.

La production annuelle représente près de 7 % de la consommation électrique totale sur la commune de Morieux ou 1,5 % de celle d'Hillion.

Production d'énergie renouvelable en Côtes-d'Armor depuis 2000, en GWh



## Appel à candidatures

Un appel à candidatures a été publié le 05 juillet 2017 sur le site internet des cessions de l'État, avec un délai de réponse fixé au 5 mars 2018.

Le lauréat sera choisi au printemps 2018. Dans le meilleur des cas, la vente effective aura lieu en 2019 après obtention des autorisations administratives.

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- Impact environnemental
- Usage du barrage et du plan d'eau
- Prix et montage financier
- Capacités techniques et financières
- Éventuelle participation citoyenne

